



Mamoudzou, le 23 février 2021

Les élus de Mayotte

A

Monsieur Sébastien LECORNU
Ministre des Outre-Mer

Madame Jacqueline GOURAULT
Ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités
territoriales

Monsieur Clément BEAUNE
Secrétaire d'Etat chargé des
Affaires européennes

Objet : enveloppe des fonds européens pour la période 2021-2027

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Les élus de Mayotte, unanimement, ont attiré votre attention, à plusieurs reprises depuis juin 2020 et encore tout récemment les 26 octobre et 23 décembre 2020, sur le montant de l'enveloppe des fonds européens pour la période 2021-2027 destinée au 101^{ème} département, ainsi que sur les modalités de gestion de ces fonds.

Handicapée par un retard structurel en équipements publics de base et en équipements favorisant le développement économique endogène et l'intégration régionale, les fonds européens revêtent une importance stratégique pour le rattrapage de Mayotte.

Les priorités d'investissement structurant sont multiples :

- Modernisation des routes nationales et création de nouvelles voies pour prendre en compte l'état du trafic actuel et de ses évolutions prévues à long terme ;
- Développement du port de Longoni en port d'éclatement régional contribuant à l'intégration économique régionale ;
- Réalisation de la piste longue de l'aéroport de Pamandzi ;
- Investissement massif dans les équipements sportifs, scolaires, universitaires et culturels ;
- Transformation du CUFR en université de plein exercice ;
- Construction d'un deuxième hôpital ;
- Déploiement des technologies liées au très haut débit ;
- Financement du transport collectif urbain et interurbain aussi bien par voie terrestre que maritime ;
- Généralisation des réseaux d'assainissement ;
- Disponibilité et préservation de la ressource en eau ;
- Préservation de la biodiversité à terre et en mer ;
- Transition énergétique d'un territoire où 95% de l'énergie est carbonée.

Or, le gouvernement annonce une enveloppe de seulement 450 millions d'euros pour Mayotte alors que l'apport mahorais, selon le calcul de droit commun de l'enveloppe des RUP françaises concernant la période 2021-2027, est de 825 millions d'euros.

En d'autres termes, **le gouvernement propose une péréquation inversée, consistant à ce que le territoire dont le PIB par habitant est 3 fois inférieur aux autres départements d'outre-mer et nécessitant les investissements de rattrapage les plus importants soit, à son détriment, la source de financement de territoires beaucoup avancés !** Ce n'est pas acceptable.

A titre d'exemple, en ce qui concerne la seule construction de la piste longue de l'aéroport de Pamandzi, pour laquelle un financement européen est envisageable selon la Commission européenne et qui ne peut reposer sur le seul effort budgétaire conjugué de l'Etat et du Conseil départemental, les besoins de financement s'élèvent à plus de 250 millions d'euros, soit l'équivalent de 55% de l'enveloppe européenne pour l'instant annoncée par le gouvernement. Ainsi, ce projet incontournable viendrait-il, à lui seul, largement réduire les financements d'autres projets incontournables si le gouvernement persistait à diviser par 2 l'enveloppe de programmation des fonds européens fléchés vers Mayotte.

De plus, pour la période 2014-2020, à l'exception de Mayotte, toutes les régions françaises, y compris les départements d'outre-mer, étaient autorités de gestion des fonds européens. En outre, sous gestion de l'Etat, la programmation des fonds à Mayotte de la période 2014-2020 a connu un important retard lors de son lancement qui se traduit actuellement par une contre-performance en matière de paiement. Pour la période 2021-2027, la décision du gouvernement est d'accorder au Conseil départemental de Mayotte, l'autorité de gestion du

programme de coopération territoriale européenne Canal de Mozambique et la qualité d'organisme intermédiaire pour le FEDER et le FSE.

Or les défis auxquels Mayotte est confrontée sont aggravés par la crise sanitaire, économique et sociale actuelle et nécessitent l'intensification des moyens pour le territoire et la mutualisation pour une gestion au plus près des besoins de la population. Actuellement, l'Etat seul ne peut atteindre l'objectif d'une gestion optimisée des fonds européens. Aussi, le renforcement de l'engagement du Conseil départemental auprès de celui-ci ne peut s'envisager que dans une relation équilibrée, notamment en ce qui concerne la programmation de la période 2021-2027 qui a vocation à être présentée prochainement à la Commission européenne

Toutefois la volonté du Conseil départemental d'assumer l'autorité de gestion demeure constante.

C'est pourquoi, nous réitérons solennellement et fermement notre demande unanime de transfert total de l'autorité de gestion des fonds européens au Conseil départemental de Mayotte, dès que possible, et que les modalités de transition soient dès à présent mises en œuvre.

Nous réitérons, également, solennellement et fermement notre demande unanime de fixation de l'enveloppe de programmation des fonds européens pour la période 2021-2027 à 825 millions d'euros pour Mayotte.

C'est pourquoi nous vous saurions gré, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, de bien vouloir revoir la position du gouvernement sur ces 2 points.

Dans l'attente de vous lire rapidement compte-tenu des sollicitations demeurées sans réponses depuis juin 2020, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de notre considération distinguée.



Le Député Mansour KAMARDINE



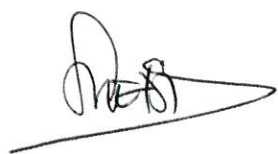
La Députée Ramlati ALI



Le Sénateur Abdallah HASSANI



Le Sénateur Thani MOHAMED SOILIH



Le Président du Conseil départemental
Soibahadine IBRAHIM RAMADANI



Le Président de l'Association des Maires
Madi MADY SOUF

Copie :

- Premier Ministre ;
- Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- Président des Régions de France ;
- Commission européenne ;
- Parlement européen.